

## **REPONSE**

### **au postulat N° 4.079**

#### **des députés Grégoire Raboud (SPO/suppl.), Georges Emery (PS/AdG) et cosignataires concernant : diminuer la concurrence déloyale dans les produits agricoles (9 mai 2007)**

---

Le Conseil d'Etat partage votre analyse sur les rôles de l'agriculture valaisanne dans les aspects suivants :

1. Rôle économique :  
L'agriculture génère chaque année près de 700 millions de valeur ajoutée brute sur l'économie valaisanne et plus de 8600 emplois sont concernés.
2. Rôle paysager et touristique :  
La diversité de l'agriculture valaisanne apporte une contribution importante au paysage et profite ainsi aux autres activités économiques, dont le tourisme notamment.
3. Rôles socioculturels :  
Les activités agricoles et les produits issus de celles-ci influencent grandement la vie publique du canton.

Le Grand Conseil a d'ailleurs bien compris l'importance des différentes fonctions de l'agriculture en Valais puisque la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural intègre clairement ses dimensions économiques, environnementales et socioculturelles dans ses objectifs.

Le Conseil d'Etat est conscient de la situation de l'agriculture suisse et valaisanne. De nombreux efforts ont été accomplis par les producteurs en matière de qualité et de protection de l'environnement. Malgré ces progrès, la production est de plus en plus soumise à la concurrence et à l'imposition de normes légales et professionnelles supplémentaires.

D'un autre côté, la production indigène est soumise à la concurrence directe de produits importés dont les normes sociales et environnementales sont nettement inférieures à celles que l'on impose à la production suisse. Ceci constitue une concurrence déloyale évidente et les exemples que vous citez le confirment.

Malheureusement, les négociations conduites au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce se sont jusqu'à maintenant limitées aux règles économiques des échanges et n'ont pas ou insuffisamment intégré les aspects sociaux et environnementaux. Nous sommes cependant persuadés que l'évolution des ressources énergétiques au niveau mondial ainsi que l'insécurité alimentaire croissante que l'on peut craindre dans différentes parties de la planète durant ces prochaines décennies doivent provoquer une réelle prise de conscience sur ces aspects.

Il est en tous les cas de notre devoir de contribuer, à notre niveau, à cette prise de conscience. En conséquence, le Conseil d'Etat interviendra auprès des autorités fédérales dans le sens demandé par votre postulat.

Postulat accepté

Sion, le 21.11.2007